



Téléphone : 07.89.77.16.02
E-mail : agrilanterne@gmail.com
Adresse : 7 Rue de l'Eglise
26140 Saint Rambert d'Albon
SIREN : 978 422 798

FORM-AGRI



PRESTATION FORMATION « Savoir piloter, estimer et prévoir l'alimentation de son cheptel »

PUBLIC VISÉE

→ Agricultrice/teur futur ou déjà installé en individuel ou société ;

Une journée complète pour apprendre à nourrir son troupeau de manière équilibrée, efficace et rentable.
La formation sera animée par BOURJAC Camille, conseillère en entreprise et gérante d'AGRI' LANTERNE et un technicien nutrition animale et/ou un vétérinaire, avec des outils pratiques et des exemples de terrain.

DURÉE : 1 jour

HORAIRE : 9H00 – 12H00
13H30 – 17H30

LIEUX :
En présentiel

INTERLOCUTEUR
BOURJAC Camille

TARIF
180€ H.T – Repas compris

Afin de valider votre participation :
ce programme devra être retourné
signé ainsi qu'un bulletin de
participation et un devis auprès de
AGRI' LANTERNE.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUE

- ✓ Connaître les besoins alimentaires de vos animaux selon leur stade physiologique (croissance, reproduction, lactation, finition...)
- ✓ Évaluer les valeurs alimentaires de vos fourrages et concentrés
- ✓ Construire et ajuster une ration équilibrée et économiquement viable
- ✓ Anticiper vos besoins alimentaires sur l'année pour mieux gérer vos stocks et limiter les achats
- ✓ Suivre des indicateurs techniques et économiques liés à l'alimentation
- ✓ Améliorer la santé et le bien-être de votre cheptel grâce à une alimentation adaptée et équilibrée

PROGRAMME FORMATION :

- ✓ Les besoins alimentaires des différentes catégories d'animaux
- ✓ Les principaux aliments et leur valeur nutritive (énergie, protéine, fibres, minéraux)
- ✓ Comment interpréter les analyses de fourrages
- ✓ Construire une ration équilibrée en tenant compte des objectifs et des contraintes de l'exploitation
- ✓ Adapter la ration en fonction des stocks disponibles et des prix du marché
- ✓ Utiliser des indicateurs techniques (GMQ, IC, bilan azoté...) et économiques pour piloter l'alimentation
- ✓ Comprendre le lien entre l'alimentation et la santé animale (prévention des troubles métaboliques, qualité du lait ou de la viande)
- ✓ Savoir prévoir les besoins alimentaires annuels pour anticiper ses achats ou ses stocks

MODALITEE D'ÉVALUATION DES CAPACITÉS ACQUISE

Des cas pratiques pour vous entraîner et vérifier si vous avez bien compris. Un questionnaire de fin de formation pour voir ce que vous avez retenu. Un échange individuel avec les formateurs pour poser vos dernières questions

→ Une attestation de formation vous sera remise. Formation en cours de validation auprès de VIVEA et QUALIOPIE, une prise en charge financière pourra peut-être être prise. Vous serez informé le cas échéant.

SIGNATURE DU DEMANDEUR et / ou ASSOCIER :

DATE : ____ / ____ / ____

Condition de vente

I. Agri' Lanterne s'engage :

Réaliser la prestation décrite sur le présent programme et fiche produit associée aux conditions ci-dessus.

II. Le demandeur s'engage :

Donner dans les délais et sous la forme convenue toutes les informations utiles et nécessaires à la réalisation de la prestation demandée, et autorise le conseiller à effectuer toute démarche nécessaire pour obtenir les renseignements ou documents utiles à la réalisation de la présente prestation.

III. Condition générale de prestation :

- Agri' Lanterne ne pourra être tenue pour responsable des conséquences résultant d'une interprétation ou d'une application erronée des conseils ou documents fournis.
- Les documents produits sont la propriété du demandeur après paiement de la prestation. Il pourra les utiliser pour toute constitution de dossier ou négociation avec divers partenaires de l'exploitation.
- Les renseignements fournis par le demandeur sont sous son entière responsabilité. Agri' Lanterne décline toute responsabilité en cas de fourniture par le demandeur de données ou renseignements erronés ou partiels.
- Si les travaux commandés sont utilisés pour obtenir un avis favorable d'instances administratives, bancaires ou professionnelles, le travail réalisé reste dû même en cas de refus ou en cas d'avis défavorables des instances citées ci-avant.
- La réalisation de la prestation de Agri' Lanterne, ne garantit pas l'obtention des subventions éventuelles à 100%.
- Toutes les démarches connexes non prévues dans la prestation (ex : demande de subvention, de permis de construire, déclaration...) sont sous l'entière responsabilité du demandeur.
- Les informations personnelles contenues dans les dossiers ne seront pas divulguées à l'extérieur sauf accord du demandeur.
- Dans le cadre d'accord entre organismes, des études collectives pourront faire l'objet d'utilisation ou communication de résultats, sans mentionner aucune information nominative.
- Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Grande instance de Valence ou autre instance du département du demandeur sera seul compétent pour régler le litige.
- Pour rappel – avis juridique :
 - Entreprise en E.I enregistré sous le SIRET = 978 422 798 00014
 - Numéro de TVA : FR03978422798
 - Numéro RCS : 978 422 798 RCS Romans
 - Adresse siège : 7 Rue de l'église 26140 Saint Rambert d'Albon

IV. Condition générale de réalisation :

- Délai de rétractation : 7 jours ouvrables et au plus tard 7 jours avant la date de formation.
- Le contrat de prestation de service sera résilié de plein droit si le travail demandé n'a pas débuté un an après la date de signature.
- Le contrat pourra être résilié à la diligence de l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception (exemple : changement d'avis du demandeur, changement de réglementation...) Dans cette hypothèse, la prestation sera facturée au prorata du travail effectué à la date de résiliation.
- Dans le cas où les délais ne pourront être respectés pour des raisons extérieures à son fonctionnement (changement de réglementation) Agri' Lanterne s'engage à en informer le plus tôt possible le demandeur et dans le cas où il serait nécessaire d'interrompre la prestation, à la demande ou non du client, Agri' Lanterne facturera au temps passé les travaux déjà réalisés.
- La prestation sera exécutée dans le respect de la réglementation et des textes d'application en vigueur à la date de l'intervention.
- Si au cours de la réalisation de la prestation, le conseiller estime qu'il convient de prévoir des jours supplémentaires à ceux prévus dans le présent contrat, il en informe immédiatement le demandeur, pour, si besoin, formaliser un avenant

V. Condition de règlement :

- Nos factures sont établies à l'issue de la prestation et sont payables dès réception. Lorsque la prestation justifie le paiement d'un acompte, il sera précisé dans les conditions particulières.
- Il n'est consenti ni rabais, ni ristourne même en cas de paiement anticipé sauf si réalisation de devis consenti.
- Le règlement peut se faire soit par chèque à l'ordre de BOURJAC Camille – Agri' Lanterne ou soit par virement bancaire sur le compte mentionné sur la facture.

Nom – Prénom ou Nom de la société : _____ Date : ____/____/____

Signature du représentant légale et/ou demandeur de prestation : _____